



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4380 du 10/04/2013

Fiches de paie du personnel rémunéré à charge des dotations scolaires dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Tous</p>	<p>- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Directeurs des Ecoles supérieures des Arts de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Directeurs(trices) des centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du centre technique et pédagogique à Frameries et des centres techniques de Strée et Gembloux ;</p> <p>- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p>
Type de circulaire	<p><u>Pour information :</u></p> <p>- Aux Organisations syndicales ;</p> <p>- Aux Commissaires et délégués du Gouvernement</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p>	
Période de validité	
<p><input checked="" type="checkbox"/> A partir du 30 avril 2013</p>	
Documents à renvoyer	
<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p>	
Mot-clé :	
Fiches de paie	

Signataire

Ministre / Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la
Administration : Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Directions déconcentrées (voir coordonnées en annexe)

Nom et prénom	Téléphone	Email

Objet : Fiches de paie du personnel rémunéré à charge des dotations scolaires dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les membres du personnel rémunérés à charge des allocations de base gérées par l'Administration générale des personnels de l'enseignement reçoivent depuis la rentrée scolaire 2006-2007 une fiche de paie par voie électronique.

Dans le cadre de l'accord sectoriel 2013-2014 relatif à la programmation sociale dans l'Enseignement, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à étendre ce service aux membres du personnel rémunérés directement à charge des dotations scolaires.

Je vous informe que cette décision sera effective dès la fin de ce mois d'avril 2013.

A cet effet, l'Etnic procèdera à l'envoi d'une fiche de paie par courrier électronique à chaque membre du personnel susmentionné.

Les modalités d'accès à cette fiche de paie seront explicitées dans un courrier individualisé, transmis par l'Etnic, que chaque membre du personnel concerné recevra prochainement.

Toute difficulté relative à la compréhension ou à l'exactitude des données reprises sur la fiche de paie relève de la compétence des directions déconcentrées de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La liste jointe en annexe reprend les coordonnées de ces dernières.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance du personnel concerné le contenu de la présente circulaire.

Julien Nicaise
Directeur général

Direction Générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnel de l'Enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé), de promotion sociale, du supérieur

- **Direction déconcentrée de Bruxelles-Capitale**

Responsable :

* Monsieur Pierre LAMBERT, Directeur f.f.

☎ : 02/500.48.08 📠 : 02/500.48.76 ✉ : pierre.lambert@cfwb.be

Rue du Meiboom, 16-18 1000 BRUXELLES

- **Direction déconcentrée du Brabant wallon**

Responsable :

* Madame Kim LUU, Directrice

☎ : 067/64.47.27 📠 : 067/64.47.30 ✉ : kim.luu@cfwb.be

Rue Emile Vandervelde, 3 (2^{ème} étage) 1400 NIVELLES

- **Direction déconcentrée du Luxembourg**

Responsable :

* Monsieur Fabrice VERBEKE, Attaché

☎ : 081/82.50.10 📠 : 081/31.21.77 ✉ : fabrice.verbeke@cfwb.be

Rue Van Opré, 76 5100 JAMBES

- **Direction déconcentrée du Hainaut**

Responsable :

* Monsieur Xavier GILLARD, Directeur a.i.

☎ : 071/58.53.30 📠 : 071/32.68.99 ✉ : xavier.gillard@cfwb.be

Boulevard Tirou, 185, 3^{ème} étage, 6000 CHARLEROI

- **Direction déconcentrée de Liège**

Responsable :

* Madame Emmanuelle WINDELS, Directrice

☎ : 04/364.13.79 📠 : 04/364.13.12 ✉ : emmanuelle.windels@cfwb.be
Rue d'Ougrée, 65 (2^{ème} étage) 4031 ANGLEUR

- **Direction déconcentrée de Namur**

Responsable :

* Madame Delphine POUPE, Directrice f.f.

☎ : 081/82.49.61 ou 60 📠 : 081/30.53.93 ✉ : delphine.poupe@cfwb.be
Avenue Gouverneur Bovesse, 41 (4^{ème} étage) 5100 JAMBES

- **Direction de Coordination**

Responsable :

* Monsieur Jean-Luc DUVIVIER, Directeur f.f.

☎ : 02/413.36.44 📠 : 02/413.34.07 ✉ : jean-luc.duvivier@cfwb.be
Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES